

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27853**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Décorateur (trice) céramiste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France - Confédération des industries céramiques de France (CICF)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3238 - Industries céramiques de France

Code(s) NSF :

224 Matériaux de construction, verre, céramique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) décorateur (trice) céramiste intervient dans la fabrication d'un objet céramique au stade de l'embellissement par la pose manuelle de filets et décors de bordure, décor à la touche ou par transfert de décors imprimés sur émail cru ou cuit ou sur des pièces biscuitées.

Il ou elle assure la préparation de la production, l'exécution du décor, le contrôle des pièces et leur transfert au poste suivant.

Il ou elle assure la traçabilité des opérations de production, assure la maintenance de premier niveau, nettoie son poste de travail et respecte les consignes de sécurité.

Ses compétences s'articulent autour de 6 grands pôles d'activités :

A1 : Préparer la production

A2 : Adapter la production

A3 : Assurer la production

A4 : Contrôler la production

A5 : Maintenir et améliorer

A6 : Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement

Les capacités attestées :

C1 : Choisir la technologie

C2 : Choisir les matières d'œuvre

C3 : Choisir et préparer les outils traditionnels de dépose de la couleur

C4 : Approvisionner les matières d'œuvre, les produits, les outils et outillages

C5 : Préparer le poste de travail

C6 : Préparer les matières d'œuvre

C7 : Préparer les produits à décorer

C8 : Préparer et monter les "outillages"

C9 : Transcrire un décor informatiquement

C10 : Préparer le support à recevoir le tracé du décor traditionnel

C11 : Positionner les pièces pour le décor

C12 : Doser les quantités et les débits de matières d'œuvre de décoration

C13 : Pratiquer le décor à la touche

C14 : Pratiquer le décor épongé

C15 : Pratiquer le filage de couleur sur émail cru, pâte crue ou biscuit

C16 : Pratiquer la pose de décor au barollet

C17 : Pratiquer le décor au pochoir par putoisage

C18 : Pratiquer la pose de chromos simple

C19 : Appliquer les techniques de filage sur émail cuit et les principes de pose des métaux précieux

C20 : Lancer une impression directe ou un frittage laser

C21 : Réaliser des marquages ou des dessins monochromes simples en tampographie

C22 : Contrôler la qualité du décor posé

C23 : Dégager les pièces et les mettre en sécurité.

C24 : Nettoyer le poste de travail et son environnement

C25 : Améliorer sa production

C26 : Rendre compte de son activité

C27 : Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement en vigueur au poste de décorateur (trice)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industrie et artisanat céramique

Arts de la table / carreaux / poterie utilitaire / luminaire. Entreprises généralement de type PME/PMI.

- Décorateur (trice) sur céramique

- Fileur (euse)
- Décalqueur (euse)
- Conducteur (trice) d'équipement d'impression sur céramique
- Conducteur (trice) d'équipement de marquage laser sur céramique

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1302 : Décoration d'objets d'art et artisanaux

E1301 : Conduite de machines d'impression

B1201 : Réalisation d'objets décoratifs et utilitaires en céramique et matériaux de synthèse

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le référentiel du CQP Décorateur (trice) Céramiste est constitué de plusieurs domaines d'activités professionnelles (blocs de compétences) indépendants les uns des autres. Tous ces blocs de compétences doivent être validés pour que le CQP soit délivré. Ce CQP est accessible soit à l'issue d'un parcours de formation professionnelle, soit à l'issue d'une action de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Dans le cadre d'un parcours de formation professionnelle, l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase d'inscription préalable, par l'intermédiaire d'une entreprise ou d'un organisme.
- Une phase constitutive de l'évaluation.

L'Institut de Céramique Française définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organismes, candidats, tuteurs...) Les capacités professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQP sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères, niveaux d'exigence et conditions d'évaluation définis par ce même référentiel.

- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQP visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidat(e)s.

Dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase de recevabilité de la demande.
- Une phase constitutive de la commission de validation : un entretien de validation, à l'appui d'un dossier de preuves préalablement constitué décrivant des situations professionnelles en rapport avec les capacités professionnelles du CQP visé.
- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQP visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidat(e)s.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27853 - Maintenir et améliorer</p>	<p>Descriptif : Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes : C23 : Dégager les pièces et les mettre en sécurité C24 : Nettoyer le poste de travail et son environnement C25 : Améliorer sa production C26 : Rendre compte de son activité</p> <p>Modalités d'évaluation : Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements . Et/ou Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles. Et Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p>Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27853 - Préparer la production</p>	<p>Descriptif : Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :</p> <p>C1 : Choisir la technologie C2 : Choisir les matières d'œuvre C3 : Choisir et préparer les outils traditionnels de dépose de la couleur C4 : Approvisionner les matières d'œuvre, les produits, les outils et outillages C5 : Préparer le poste de travail C6 : Préparer les matières d'œuvre C7 : Préparer les produits à décorer C8 : Préparer et monter les "outillages"</p> <p>Modalités d'évaluation : Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements . Et/ou Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles. Et Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p>Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27853 - Adapter la production</p>	<p>Descriptif : Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes : C9 : Transcrire un décor informatiquement C10 : Préparer le support qui reçoit le tracé du décor traditionnel C11 : Positionner les pièces pour le décor C12 : Doser les quantités et les débits de matières d'œuvre de décoration</p> <p>Modalités d'évaluation : Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements . Et/ou Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles. Et Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p>Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27853 - Assurer la production</p>	<p>Descriptif : Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :</p> <p>C13 : Pratiquer le décor à la touche C14 : Pratiquer le décor épongé C15 : Pratiquer le filage de couleur sur émail cru, pâte crue ou biscuit C16 : Pratiquer la pose de décor au barollet C17 : Pratiquer le décor au pochoir par putoisage C18 : Pratiquer la pose de chromos simple C19 : Appliquer les techniques de filage sur émail cuit et les principes de pose des métaux précieux C20 : Lancer une impression directe ou un frittage laser C21 : Réaliser des marquages ou des dessins monochromes simples en tampographie</p> <p>Modalités d'évaluation : Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements . Et/ou Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles. Et Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p>Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27853 - Contrôler la production</p>	<p>Descriptif : Ce bloc de compétence reprend la capacité professionnelle suivante :</p> <p>C22 : Contrôler la qualité du décor posé</p> <p>Modalités d'évaluation : Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements . Et/ou Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles. Et Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p>Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 27853 - Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement</p>	<p>Descriptif : Ce bloc de compétence reprend la capacité professionnelle suivante :</p> <p>C27 : Respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement en vigueur au poste de décorateur (trice)</p> <p>Modalités d'évaluation : Evaluation à partir d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée, si le lieu du jury le permet, par observation avec questionnements . Et/ou Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : Le (la) candidat(e) transmet un dossier descriptif des activités à l'Institut de Céramique Française centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise. La présentation de ces activités devant un jury permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites. Et Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le (la)candidat(e) lors de la réalisation des activités professionnelles. Et Avis de l'organisme de formation à partir des évaluations mises en œuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.</p> <p>Attestation : Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le président du jury est élu à chaque jury parmi et par les membres du jury, avec dans la mesure du possible une alternance de candidature entre le collège employeurs et le collège salariés</p> <p>Nombre de personnes composant le jury : 4</p> <p>Pourcentage du nombre de personnes extérieures au dispositif conduisant au CQP : 100%</p> <p>Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50 % de représentants du collège employeur et 50% de représentant du collège salariés.</p>
En contrat de professionnalisation	X	IDEM

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		IDEM

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Décorateur (trice) céramiste" avec effet au 03 mars 2017, jusqu'au 03 mars 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

1 titulaire de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

Observatoire des métiers <http://www.opca3plus.fr>

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France - Confédération des industries céramiques de France (CICF) : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Issy-Les-Moulineaux]
CICF - 2 bis rue Michelet - 92130 Issy-Les-Moulineaux

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Institut de Céramique Française - 1 avenue d'Ester - 87069 LIMOGES Cedex
- AFPI Limousin (Limoges) par délégation de l'Institut de Céramique Française - 9, rue Jean-Baptiste Say - 87000 Limoges

Historique de la certification :

Modalité d'élaboration des références : Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France